



## **LES RESPONSABLES DES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS COMMISES À GAZA ET DANS LE SUD D'ISRAËL DOIVENT RENDRE DES COMPTES**

**17 février 2009**

*« Les soldats [israéliens] ont bombardé la maison et tué ma mère, mon père, ma petite fille et 25 autres membres de ma famille. Pourquoi ? Nous ne sommes pas du Hamas, nous ne sommes pas des combattants. Pourquoi nous ont-ils fait cela ? »*

Salah Sammouni

(témoignage recueilli à Gaza en janvier 2009)

*« Mon fils de cinq ans demande toujours où se trouve l'abri le plus proche. Les jeunes enfants ne devraient pas avoir ce genre d'inquiétudes. Ils devraient juste se soucier de savoir à quoi ils vont pouvoir jouer. »*

Geut Aragon, dont la maison à Sderot a été touchée par une roquette palestinienne  
(témoignage recueilli en décembre 2008)

Quelque 1 300 Palestiniens, des civils pour la plupart, dont plus de 300 enfants, et 13 Israéliens, dont trois civils, ont été tués durant le récent conflit dans la bande de Gaza et le sud d'Israël, qui a duré trois semaines. Les opérations militaires israéliennes ont également dévasté les infrastructures de la bande de Gaza et provoqué une catastrophe humanitaire.

Les chercheurs d'Amnesty International qui se sont rendus dans la bande de Gaza et dans le sud d'Israël pendant et juste après les combats ont trouvé des éléments prouvant de manière incontestable que des crimes de guerre et d'autres graves violations du droit international humanitaire ont été commis. On peut notamment citer des attaques directes des forces israéliennes contre des civils et des biens civils palestiniens à Gaza, des attaques violant l'interdiction de mener des attaques disproportionnées, et l'utilisation d'armes, telles que le phosphore blanc, ayant des effets non discriminants lorsqu'elles sont utilisées dans des zones civiles densément peuplées. Au cours de la même période, le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens ont procédé à des centaines de tirs aveugles de roquettes sur des zones peuplées par des civils dans le sud d'Israël.

Le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, a annoncé le 12 février 2009 qu'une commission d'enquête de l'ONU avait commencé à mener des investigations « *sur un nombre d'incidents spécifiques qui ont eu lieu dans la bande de Gaza entre le 27 décembre 2008 et le 19 janvier 2009, et ont causé plusieurs morts et blessés, tout en infligeant des dommages aux installations ou à la conduite des opérations des Nations unies* ».

Amnesty International a indiqué qu'il s'agissait selon elle d'une initiative « *bienvenue mais insuffisante* » dans la mesure où la plupart des attaques pour lesquelles il existe des éléments de preuves ne relèvent pas du champ de compétence de la commission d'enquête de l'ONU. L'organisation demande donc instamment aux Nations unies, et au Conseil de sécurité en particulier, de s'intéresser à tous les cas de violations du droit international perpétrées durant le conflit.

*« Les investigations des Nations unies ne doivent pas porter uniquement sur les attaques récentes des forces israéliennes contre des écoles, du personnel et des biens des Nations unies dans la bande de Gaza. Les victimes des attaques contre les Nations unies ne sont pas les seules à avoir le droit de savoir pourquoi leurs droits ont été violés et qui est responsable de ces agissements, et à avoir le droit d'obtenir justice et réparation. »*

*Ce qu'il faut, c'est une enquête internationale exhaustive qui examine toutes les allégations de violations du droit international commises par Israël, par le Hamas et par les autres groupes palestiniens armés impliqués dans le conflit* », a déclaré le 10 février 2009 la secrétaire générale d'Amnesty International, Irene Khan.